

— monsieur Michel Boivin, sous-ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport;

— monsieur Jean-Philippe Marois, directeur, cabinet du ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport;

— madame Sylvie Beauchamp, conseillère-cadre auprès du sous-ministre, secteur de l'enseignement supérieur, ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport;

— madame Diane Viel, conseillère, direction des affaires internationales et canadiennes, ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport;

— monsieur Clément Bourque, conseiller, Secrétariat aux affaires intergouvernementales canadiennes;

QUE le mandat de cette délégation soit d'exposer la position du Québec conformément à la décision du Conseil des ministres.

Le greffier du Conseil exécutif,
ANDRÉ DICAIRE

45110

Gouvernement du Québec

Décret 904-2005, 4 octobre 2005

CONCERNANT l'attribution de la décoration et du diplôme de Commandeur spécial de l'Ordre national du mérite agricole à messieurs Guy Jacob et Jean-Marc Lafrance

ATTENDU QUE l'Ordre national du mérite agricole a été institué par la Loi sur l'Ordre national du mérite agricole (L.R.Q., c. O-7.001) dans le but notamment de reconnaître les services rendus à l'agriculture;

ATTENDU QUE messieurs Guy Jacob et Jean-Marc Lafrance ont apporté une contribution très spéciale à l'évolution de l'agriculture et de l'agroalimentaire;

ATTENDU QUE le deuxième alinéa de l'article 7 de cette loi autorise le gouvernement à accorder la décoration de Commandeur spécial de l'Ordre national du mérite agricole et le diplôme adjoint à celle-ci;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation du ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation :

QUE la décoration de Commandeur spécial de l'Ordre national du mérite agricole et le diplôme adjoint à celle-ci soient accordés à messieurs Guy Jacob et Jean-Marc Lafrance.

Le greffier du Conseil exécutif,
ANDRÉ DICAIRE

45111

Gouvernement du Québec

Décret 905-2005, 4 octobre 2005

CONCERNANT la composition et le mandat de la délégation québécoise à la rencontre du Conseil canadien des ministres des pêches et de l'aquaculture, qui se tiendra à Saskatoon, Saskatchewan, le 6 octobre 2005

ATTENDU QUE se tiendra une rencontre du Conseil canadien des ministres des pêches et de l'aquaculture (CCMPA) le 6 octobre 2005, à Saskatoon, Saskatchewan;

ATTENDU QUE l'article 3.21 de la Loi sur le ministère du Conseil exécutif (L.R.Q., c. M-30) prescrit que toute délégation officielle du Québec à une conférence ministérielle fédérale-provinciale ou interprovinciale est constituée et mandatée par le gouvernement;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation du ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation et du ministre responsable des Affaires intergouvernementales canadiennes, de la Francophonie canadienne, de l'Accord sur le commerce intérieur, de la Réforme des institutions démocratiques et de l'Accès à l'information :

QUE monsieur Daniel Bernard, adjoint parlementaire au ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, dirige la délégation québécoise à la rencontre du Conseil canadien des ministres des pêches et de l'aquaculture, qui se tiendra à Saskatoon, Saskatchewan, le 6 octobre 2005;

QUE cette délégation soit, en outre, composée de :

— monsieur Louis Vallée, sous-ministre adjoint, Direction générale des pêches et de l'aquaculture commerciales, ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation;

— monsieur Abdoul Aziz Niang, directeur, Direction des analyses et des politiques, ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation;